Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 07/08/2024 - 110809 - 2017 B 13083 - 830 002 788 - Apricity

Docusign Envelope ID: 571FE610-78C6-4E8C-AB00-2EDAEF0467E1

APRICITY

Société par actions simplifiée au capital de 696 299,93 euros
Siège social : 10, rue de Penthièvre, 75008 Paris
830 002 788 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXRTAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 12 JUILLET 2024

Le 12 juillet 2024, à 11 heures, le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») régulièrement convoqué par le président du Conseil d'Administration, s'est réuni par visioconférence, conformément aux stipulations de l'article 15 des statuts de la Société, les membres suivants étant présents ou représentés :

- Monsieur Justin Wheatley,
- Monsieur Michaël Niddam,
- Madame Montse Suarez, et
- Madame Katrin Vatiska.

[…]

Aussi, le Conseil d'Administration […] a par conséquent pris les décisions suivantes :

[…]

Première décision

(Révocation de Madame Caroline Noublanche de son mandat de Présidente de la Société, sous la condition suspensive de l'adoption de la troisième décision ci-dessous)

Le Conseil d'Administration, statuant à la majorité requise, conformément aux articles 13.3 des statuts de la Société et 5.1.2 du Pacte :

- **constate**, au vu des éléments rappelés en préambule du présent procès-verbal, l'existence d'un juste motif de révocation de la Présidente de la Société, tel que visé à l'article 13.3.2 des statuts de la Société et à l'article 5.1.2 du Pacte ;

- **décide** en conséquence, sous la condition suspensive de l'adoption de la troisième décision ci-dessous, de révoquer le mandat de Présidente de la Société de Madame Caroline Noublanche avec effet à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés.

Docusign Envelope ID: 571FE610-78C6-4E8C-AB00-2EDAEF0467E1

Deuxième décision

(Révocation de Madame Melanie Chacksfield de son mandat de Directrice Générale de la Société, sous la condition suspensive de l'adoption de la troisième décision)

Le Conseil d'Administration, statuant à la majorité requise, conformément aux articles 14.3 des statuts de la Société et 5.2.2 du Pacte :

- **décide**, sous la condition suspensive de l'adoption de la troisième décision ci-dessous, de révoquer le mandat de Directrice Générale de la Société de Madame Melanie Chacksfield avec effet à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés.

Troisième décision

(*Nomination de Madame Melanie Chacksfield en tant que Présidente de la Société*)

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration, statuant à la majorité requise, conformément aux articles 14.1 des statuts de la Société et 5.1.2 du Pacte :

- **décide** de nommer, pour une durée indéterminée, Madame Melanie Chacksfield, demeurant 39, Salisbury Road, Banstead, SM7 2DP, Royaume-Uni, née le 16 janvier 1974 à Crawley (Royaume-Uni), de nationalité britannique, en tant que Présidente de la Société, avec effet au 12 juillet 2024, Madame Melanie Chacksfield ayant d'ores et déjà indiqué à la Société qu'elle satisfaisait aux conditions légales et statutaires et qu'elle acceptait ce mandat.

Cette décision est adoptée par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés.

[…]

Cinquième décision

(Pouvoirs pour formalités)

Le Conseil d'Administration, statuant à la majorité requise, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt, et plus généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cette décision est adoptée par l'ensemble des administrateurs présents ou représentés.

* * *

Certifié conforme par le Président :

Signed by:
Melanie Chacksfield
87772AA709EC440...

Melanie Chacksfield